

Image not found or type unknown



Succession entre frères et soeurs

Par **dwitch_old**, le **06/06/2007** à **00:26**

Bonjour,
Ma soeur est décédée en 2000. Elle était mariée, sans enfants. Son conjoint est décédé en 2003. Il n'était ni remarié et n'avait pas d'enfants.
Qui hérite des biens qu'ils possédaient ?

Par **Christelle_old**, le **06/06/2007** à **01:10**

Bonjour,
Si votre beau-frère avait hérité de ce que possédait sa femme, et si rien ne venait de votre famille (don ou héritages), c'est la famille de votre beau-frère qui va hériter. En priorité les parents, puis les frères et soeurs, les oncles et tantes et enfin les neveux et nièces... on ne va pas au-delà du 6° degré (enfants des cousins).